

Repères

COURRIER CONFÉDÉRAL

CGT

Tout le démontre, la manifestation nationale du 31 mars à Lyon se présente d'ores et déjà comme un grand évènement.

Ce jour là, autour des Manufrance, pour la justice, pour les libertés mais aussi pour les revendications s'exprimeront haut et fort les exigences des salariés.

Mais surtout pas de relâchement ! Car, même si les choses se présentent bien, nous savons qu'une initiative comme celle-là se gagne

jusqu'aux moment ultimes de sa préparation.

Et puis, nous devons tout faire pour qu'au-delà de la manifestation de Lyon, le 31 mars et toute la période qui l'entoure, incluant dont le 2 avril, soient marquées par l'action ; l'action sous toutes ses formes, l'action qui s'ancre d'abord sur le lieu du travail à partir de notre démarche démocratique et unitaire.

Tout appelle ce développement de l'action : l'aggravation de la crise tout d'abord, l'intensification de la pression sur les salariés pour accepter une mise en cause encore plus drastique des garanties collectives, pour accepter encore plus de précarité, pour "choisir" de voir réduire l'emploi ou les salaires.

Nous devons et nous pouvons marquer avec force notre refus de ce chantage.

Dans une période, où les

échéances électorales, placent notre pays devant des choix importants nous devons et nous pouvons mettre en avant, sur la base des revendications, l'idée qu'on peut faire autrement à partir d'une logique fondée sur la satisfaction des besoins, le progrès social et la coopération en Europe et dans le monde.

E DITO

Pas de relâchement

Le courrier confédéral

N° 24.

Nouvelle formule

Repères CGT

Courrier confédéral.
Bulletin d'information du
Bureau confédéral

Directeur de la publication :
Alain Obadia
CP N° 1830 D 73
263 rue de Paris,

SOMMAIRE

Echos

Travaux de la CE
du 4 mars 1993 _____

Dossier Comité d'entreprise

Des comités d'entreprises
au cœur de l'action
syndicale _____

Le chiffre

Près de 58 000 défaillances
d'entreprises en 1992 _____

Manufrance

Appel national _____

Travaux de la CE confédérale du 4 mars 1993



8 au 12 mars

Cheminots : semaine d'action du personnel dans les différents services.

11 mars

Groupe CEA : journée d'action "Défense de l'emploi - Contre la politique de réduction des budgets" (CGT, CFTC, CFE CGC, FO, SPAEN).

12 et 13 mars

Conseil présidentiel de la FSM à Larnaca (Chypre). Délégation CGT : Louis Viannet, Alphonse Véronèse.

16 au 19 mars

Congrès du SNADGI à Montluçon. Participation : Michèle Commergnat, Secrétaire de la CGT.

17 au 20 mars

Congrès des Ports et Docks à Montreuil. Participation : Gérard Alezard, Secrétaire de la CGT.

Introduit par un rapport d'Alphonse Véronèse, la Commission exécutive a débattu de la situation et de nos activités internationales.

Au cours de cette Commission exécutive, une identité de vue s'est dégagée sur les enjeux des problèmes internationaux et leur implication dans la vie quotidienne, donc pour nous prioritairement à l'entreprise. Un début d'approfondissement de notre réflexion face à ces problèmes nouveaux et complexes a eu lieu.

Concernant la FSM et la préparation du prochain conseil présidentiel et du futur conseil général, le débat a fait ressortir, pour la CGT, la nécessité d'être ferme et de s'inscrire pleinement dans le cadre des réflexions et propositions élaborées lors du 44^e Congrès et des deux commissions exécutives consacrées à ces questions.

Si la FSM, en l'état actuel, ne répond pas aux enjeux posés, aucune autre organisation internationale n'y répond. Cela pose, avec une force accrue, tout l'intérêt à s'engager dans la recherche d'un syndicalisme international de type nouveau, rénové tel que notre Congrès en a jeté les bases. Les premiers contacts engagés par la CGT répondent à cette volonté.

La Commission exécutive a adopté majoritairement (douze abstentions) la proposition du Bureau confédéral visant à conserver sous le libellé FSM un pôle d'activités représentatif internationalement à l'OIT, à l'UNESCO, à l'ONU. Elle a également admis que l'équipe dirigeante (secrétariat) devait être complètement renouvelée et que le Bureau de Genève devienne le principal lieu d'activité.

C'est cette position que, pour sa part, la CGT défendra au conseil présidentiel de Larnaca les 12 et 13 mars prochains.

La question des UIS, de leur financement, de leurs formes d'intervention, a été débattue compte tenu d'une part de l'importance nouvelle des réalités et des enjeux professionnels au niveau international et de leur situation précaire d'autre part.

La mise en concurrence des salariés, la mondialisation de l'économie, les enjeux transnationaux de l'économie, la paix, la mise en place d'un nouvel ordre international, sont autant de faits qui concourent à l'émergence d'une activité internationale de haut niveau, que chaque organisation de la CGT mesure et s'approprie cela, constitue un enjeu.

La CGT dispose d'une réelle crédibilité et d'une solide histoire internationale, cela lui confère responsabilités et autorité dans ce processus de renouveau du syndicalisme international.

Après le conseil présidentiel et avant le comité général de la FSM, la délégation confédérale rendra compte du mandat devant la Commission exécutive pour arrêter la position de la CGT.

S'agissant de notre activité au plan européen, la grève des cheminots européens le 27 octobre 1992, la déclaration TUC d'Écosse/CGT du 9 février 1993, les actions unitaires qui se mènent aujourd'hui sont autant de points d'appui, autant d'atouts pour engager effectivement nos organisations dans la préparation et la participation à la journée européenne du 2 avril, décidée par la CES.

Etre offensifs, présents, unitaires, n'est-ce pas là un moyen essentiel de parvenir à gagner notre adhésion à la CES.

La Commission exécutive a insisté sur l'importance de creuser le contenu des notions de droit international, d'Europe sociale, de droit d'ingérence.

Elle a, en outre, arrêté plusieurs initiatives de réflexion :

- un colloque portant sur les services publics et les réseaux trans-européens ;
- des journées d'étude sur :
 - régions - Europe,
 - groupes et garanties collectives en Europe,
 - systèmes de protection sociale,
- réunion des membres de la CGT siégeant dans les comités consultatifs ou paritaires des organismes de la CEE ;
- une initiative Jeunesse/Europe à partir du site d'Eurodisney.



Des comités d'entreprises au cœur de l'action syndicale

Conquête des luttes menées par les salariés, les comités d'entreprises constituent un terrain important d'expression des besoins des salariés, ils sont aussi lieux d'enjeux, lieux d'affrontement.

Les libertés, les droits syndicaux ont à faire l'objet d'une démarche offensive pour de nouvelles conquêtes, c'est indispensable ! C'est vital !

Pour le faire pleinement, il nous faut partir de l'existant, avec ce que sont les formes de présence ou de représentation syndicale au sein de l'entreprise (délégués syndicaux, comité d'entreprise, CCE, Comités de groupe, délégués du personnel, CHSCT ...).

Sans rien idéaliser, il nous faut analyser, évaluer ce qu'est notre activité au sein de ces organismes. Ainsi pour le comité d'entreprise (dans les comités d'établissement ou dans les CCE) comment et sur quoi agissons-nous ?

Le comité d'entreprise est-il bien outil de l'action et terrain d'intervention pour nourrir débat, expression, intervention, lutte des salariés.

Lieu d'affrontement ou bien lieu de collaboration, lieu d'accompagnement des choix et orientation de l'entreprise, en permanence nous sommes confrontés à cette question, à cet enjeu !

L'affrontement entre la logique étroite, égoïste du profit et la défen-

DOSSIER

La Commission exécutive du 4 février 1993 a débattu des enjeux économiques et sociaux et de la démarche de propositions de la CGT.

Dans le débat est revenue la question du rôle des comités d'entreprise et de l'utilisation de leurs droits pour nourrir le mouvement revendicatif.

Il s'agit effectivement d'une question essentielle car utiliser les attributions des CE, c'est pour la CGT être à l'écoute des besoins qui se traduisent par des propositions, des revendications issues des salariés.

Cela est vrai dans le domaine économique, comme dans le domaine des activités sociales, culturelles et sportives.

se des intérêts des salariés est une réalité profonde.

L'activité des comités d'entreprises s'exerce sur deux terrains avec les questions économiques et la gestion des activités sociales.

Comment nous situons-nous dans l'exercice du mandat confié, par les salariés, la tendance n'existe-t-elle pas dans une période lourde de difficulté, à se replier sur les activités sociales.

La dimension des questions économiques est elle appréhendée dans tous ses aspects avec une conjugaison nécessaire et permanente à faire qui rapporte l'économie à sa capacité de réponse aux besoins des salariés et aux besoins de la société française.

L'économie c'est bien sûr, les choix de production de développement ou d'arrêt d'activités industrielles ou d'études, mais n'est-ce pas aussi la question de l'emploi des forces de travail avec tout ce que cela comporte en terme de quantité et de qualité de celui-ci : salaire, qualification, formation professionnelle, organisation du travail, du temps de travail, des conditions de celui-ci, des droits et libertés des salariés.

Etre la CGT des salariés, de toutes catégories, présents sur les lieux de travail, cela appelle à ce qu'en permanence le rôle et la place de nos élus de comités d'entreprise puissent se jouer à la meilleure dimension dans un lien permanent et d'une qualité nouvelle avec l'organisation syndicale, avec les salariés.

L'enjeu est de taille ! Certes. Il est à la dimension du syndicalisme moderne que nous voulons construire !

Maurice Lamoot
Secrétaire de la CGT

D OSSIER

Pour un droit d'ingérence des salariés dans la gestion de l'entreprise

Sur le lieu du travail, avec tout ce que nous avons dit sur les transformations nécessaires à opérer, sur la place et le rôle des syndiqués, la pratique avec les salariés, le bon équilibre entre décision démocratique et rôle actif de la CGT telle qu'elle est sur le lieu du travail, il y a à faire effort pour développer une activité syndicale permettant à tous les salariés, dans leur diversité, non seulement de se sentir concernés, mais de s'engager, de s'impliquer dans cette activité.

Le comité d'entreprise n'est-il pas le moyen d'impliquer non seulement les syndiqués mais aussi les salariés de l'entreprise ?

En effet, au travers de sa mission, le comité d'entreprise peut être rassembleur des préoccupations des salariés qu'il s'agisse des activités économiques ou sociales. De par la loi, le comité d'entreprise a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

A partir de ces droits, le syndicat CGT peut imposer un droit d'ingérence des salariés dans la gestion de l'entreprise par l'intermédiaire du comité d'entreprise. Ce dernier devant obligatoirement être consulté sur de nombreux documents (bilan, bilan social, budget prévisionnel, plan de formation, comptabilité analytique ...) est un véritable outil des salariés pour combattre la gestion patronale. En outre, avec les nombreuses possibilités de recours à des experts, le comité d'entreprise et le syndicat CGT peuvent, en y associant les salariés, aborder de front les questions de productivité et de compétitivité.

Cette démarche de la CGT, avec ses élus au CE, peut être plus offensive en avançant sur le terrain de la qualification, de la place et du rôle des salariés dans l'entreprise.

En étant sur ce terrain, nous pouvons battre en brèche le discours du partage du travail qui prétend se développer pour s'opposer aux suppressions d'emplois.

A cet égard, la nouvelle loi sur les licenciements économiques est un point d'appui incontestable. Elle permet aux comités d'entreprise non seulement de discuter du "plan social" mais d'exiger l'arrêt des décisions de l'employeur, l'examen des besoins en activités, en emplois, en salaires, et des choix préservant l'emploi en concertation avec les salariés.

Partant des nombreuses dispositions législatives, utiliser les attributions des CE, c'est pour la CGT être à l'écoute des besoins qui se traduiront au CE ou dans les organismes équivalents (CAS, COS...), par des propositions des revendications issues des salariés.

Il ne suffit pas de dire que nous n'utilisons que 50 à 70 % des droits des CE (ce qui est vrai), mais l'essentiel tient bien à la qualité de notre activité syndicale.

D DOSSIER

Une activité émancipa- trice

Nous ne rêvons pas quand nous parlons des besoins des salariés. Ils sont à la dimension des êtres humains que nous sommes. Ils portent, pour les résumer autour du paiement de la force de travail et de la réalisation de l'individu dans ses rapports à la société et aux autres.

La mise en œuvre du 44^e congrès bénéficie d'un terrain privilégié, l'activité dans les CE en tant qu'activité émancipatrice, pourquoi ? Parce que le CE dispose d'une autonomie qui, même si elle est partielle au plan économique, n'est pas mince. Même si le CE est et reste "un endroit idéal" pour former à l'entreprise les coalitions et les collaborations de tous les dangers, il est, par ses attributions, pour autant que le syndicat les utilise, un moyen d'initiatives tout terrain que le patronat et le pouvoir craignent.

Ne nous y trompons pas, derrière leur phraséologie qui se veut moderniste, dans tous les cas, c'est bien du profit qu'il s'agit.

C'est vrai au plan national avec la proposition gouvernementale de "changer le travail". S'il s'agit de ramener les forces productives en arrière pour toujours plus de profits d'un côté et plus de misère de l'autre, pour la CGT c'est évidemment non !

S'il s'agit de libérer l'homme, d'assurer son avenir, alors la porte est ouverte et nous proposerons des options avons-nous répondu. Force est de constater que l'environnement des propos du pouvoir est plutôt inquiétant. Comment conjuguer l'homme avec le travail de nuit, du dimanche, etc. avec changer le travail pour l'individu ?

Cette stratégie du capital est permanente, elle est tout terrain. Il faut la dénoncer certes, mais il faut et surtout la contrer en mettant en débat,

à partir des revendications issues des besoins, des options qui placent l'homme au centre et à partir de tous ces besoins pour son développement, comme producteur, comme individu, comme citoyen.

A propos du travail du dimanche, du travail de nuit ou du partage du travail les CE n'ont-ils pas des initiatives à prendre pour animer le débat avec des scientifiques, des salariés, des syndicats ...

Les CE vont-ils laisser dire tout et n'importe quoi à la télé, la radio, sans organiser là où ça se passe, à l'entreprise, le vrai débat, celui de la vie des gens.

Il n'y a pas de terrain où nous ne puissions mettre les CE sur des rails revendicatifs au service des travailleurs. Et cela que nous y soyons majoritaires, ce qui est l'idéal, mais qui n'est pas synonyme d'hégémonie, ou minoritaire, à partir des besoins et des revendications des salariés que nous apprécions d'autant plus et mieux que notre qualité de vie démocratique CGT où le syndiqué doit être notre oxygène, est bien réelle.

Le syndicalisme moderne que les salariés attendent

Les salariés veulent être partie prenante de l'élaboration des revendications. Ils veulent être non seulement associés, mais véritablement maîtres de la conduite et du déroulement de l'action, maîtres et juges de l'appréciation à porter sur les résultats.

Oui, il nous faut prendre pleinement en compte les aspirations et les revendications de tous les salariés, tels qu'ils sont aujourd'hui dans leur identité, dans leur diversité. Et nous devons le faire en dépassant certaines de nos habitudes.

Ainsi, concernant le comité d'entreprise est-ce que l'organisation syndicale se préoccupe de cette activité au même titre que l'activité revendicative, ou en laisse-t-elle le soin à des "spécialistes" ?

Pourtant, les grandes questions de l'emploi, de l'organisation du travail, de la formation professionnelle, des conditions de travail... ne sont-elles pas débattues au cours des réunions du CE ?

Dans notre pratique, les salariés voient-ils une différence entre un CE à majorité CGT et un CE dirigé par une autre organisation syndicale, voire par des "non syndiqués" ?

Nous avons déjà démontré que des CE animés par des syndicats CGT étaient plus efficaces que d'autres notamment sur les problèmes de l'emploi et des conditions de travail. Mais cela suffit-il pour se différencier ?

Un simple questionnaire suffit-il pour connaître les besoins et les aspirations des salariés ?

Le CE doit-il être un redistributeur de la subvention patronale ? Un journal du CE (quand il existe) suffit-il à expliquer la démarche des élus ? Nos activités sociales, culturelles ou sportives correspondent-elles aux besoins des salariés ?

Autant de questions qui méritent des réponses immédiates dans l'intérêt des salariés.

Aujourd'hui, plus que jamais, les CE doivent être des locomotives qu'il faut placer sur des rails revendicatifs et émancipateurs. Cela ne dépend que de la qualité de notre démarche syndicale.

C'est d'abord avec les salariés, à partir de leurs préoccupations et de nos propositions syndicales mises en débat que nous devons élaborer pour le CE, commission par commission, les orientations que nous voulons mettre en œuvre.

Bref, nous devons savoir prendre nos collègues et camarades de travail dans la totalité et la richesse de leur identité.

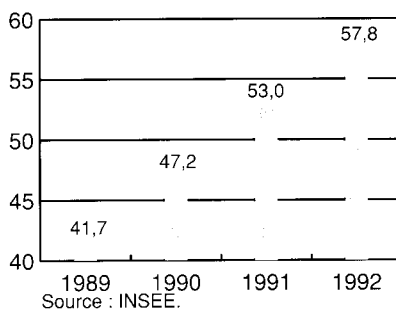
Et, à partir de là, on voit bien comment notre conception renouvelée de la revendication et de la démocratie nourrit, de manière féconde, l'identité profonde de la CGT, son caractère de classe, de masse, démocratique, unitaire et indépendant.

Près de 58 000 défaillan- ces d'en- treprises en 1992

En janvier 1993, les défaillances d'entreprise ont battu leur record historique atteignant le chiffre de 7 350 contre 6 500 en décembre 1992.

C'est le secteur des services aux entreprises, c'est-à-dire la plupart du temps des entreprises de taille moyenne, de qualité, qui sont aujourd'hui les plus touchées par cette vague de faillite qui va en s'amplifiant.

Graphique : Défaillances d'entreprises (en milliers).



■ ACTIONS EN BREF

Cheminots

Action unitaire CGT, CFDT, FO, CFTC, FMC contre mise en place de SOCRATE.

SERNAN Dijon

Arrêt de travail sur conditions de travail et effectifs : le maintien des postes est obtenu.

Savoie

Dans le cadre de la préparation du 31 mars "MANU", des initiatives sont arrêtées notamment : SNCF 24 h. d'arrêt de travail (4 cars), EDF arrêt de travail (2 cars).

Meuse

Entreprise Four à Chaux à Dugny : 24 h de grève suivies à 95 % contre le plan social, celui-ci est suspendu.

Territoire de Belfort

Entreprise UDD à Delle (métaux), les salariés obtiennent, après débrayage et pétition, la levée du chômage partiel que voulait imposer la direction.

Santé

Action des personnels et de la population pour sauver le Centre Hélio Marin de Berck.

Appel à tous les personnels en lutte à agir le 9 mars envers la CSFPH "pour qu'il assume son rôle réel et négocier leurs revendications".

Appel à des arrêts de travail partout dans la filière administrative.



Prévention et conditions de travail - Économie et Comité d'Entreprise. Deux cursus de formation au cœur des enjeux

Les aspirations, l'émergence des besoins, l'exigence objective d'avancées réclament en permanence de savoir débattre, écouter, proposer et donc d'être en capacité d'appréhender plus finement les questions qui se posent tant aux élus qu'aux responsables à tous les niveaux dans ces deux domaines.

C'est pourquoi cette année, le CCEO en collaboration avec les Instituts nationaux du Travail de Sceaux et Strasbourg renouvellent l'expérience réussie de l'an dernier.

Ce croisement entre les réflexions, les orientations syndicales et l'apport de connaissances que nous apportent les Instituts est un enrichissement, un gage d'efficacité dans notre démarche.

Ces cursus débutent début avril, les "Formassions" n° 3, 4 et 5 vous donnent tous les détails sur les contenus et méthodes pédagogiques.

Rappel des dates :

"Prévention et conditions de travail" :

- premier module : du lundi 5 avril au jeudi 8 avril 1993 ;
- deuxième module : du mardi 1er juin au vendredi 4 juin 1993 ;
- troisième module : du lundi 8 novembre au mercredi 10 novembre 1993.

"Économie et Comité d'Entreprise" :

- premier module : du lundi 26 avril au jeudi 29 avril 1993 ;
- deuxième module : du mardi 1er juin au vendredi 4 juin 1993 ;
- troisième module : du lundi 8 novembre au mercredi 10 novembre 1993.

Appel national

Liste des premiers signataires :

Jean Ferrat, Max Gallo (écrivain), Albert Jacquard (Professeur), Georges Montaron (Directeur Témoignage Chrétien), Gilles Perrault (écrivain), Denis Langlois (Avocat et écrivain), Catherine Hoffarth (Présidente Nationale JOC-JOCF), Joseph Sanguedolce (Président du Comité de soutien de la Loire aux condamnés de Manufrance - Ancien Maire de Saint-Etienne - Ancien secrétaire général de l'Union Départementale CGT de la Loire), Henri Sabot (Prêtre en mission ouvrière, témoin de moralité au procès), Louis Viannet (Secrétaire général de la CGT), Monseigneur Gaillot (Evêque d'Evreux), Henri Krasucki, Paul Le Person (Comédien), François Moncla (International de Rugby), René Le Guen (PCF), Alonzo (FEN 95), Père Brion (Vicaire Pontoise), P. Carassus (Maire, CG Vaulx le Pesnil), Arthur Scargill (Pt OIM), Abraham Serfaty, Georges Séguy, Uregey (Président USTKE), Jean Vautrin (écrivain).

Bernard Augier (Président Conseil de Prud'hommes de Lyon), Jean-Paul Bachollet (Graphiste), Simone Ballet (Professeur à l'Université PARIS V), René Ballet (Ecrivain, grand reporter), Jean Bas (Mouvement anciens combattants), Gilbert Bereziat (Professeur à la Faculté de Médecine à Saint Antoine - Paris -), Claude Billard (Membre du bureau politique du PCF), Daniel Blanc-Brude (Secrétaire général de l'Union régionale CGT du Rhône Alpes), Jo Blanchon (Président du Comité de soutien de l'Isère à Henry Rive et aux condamnés de Manufrance, Maire de Saint-Martin d'Hères et Conseiller Général), Denis Bonvalot (Syndicaliste), René Boyer (Avocat), Michel Brault (Avocat), Paul Carpita (Cinéaste), René Chevailler (Conseiller municipal de Lyon, Conseiller régional Rhône Alpes), Denis Cohen (Secrétaire général de la Fédération de l'Energie CGT), Francis Combes (Ecrivain), Jean-Paul Cruse (Journaliste Libération), Didier Daeninckx (Ecrivain), Jacques Debary (Acteur), Maïté Demons (Secrétaire générale de l'UGICT CGT), Charles Fitterman (Membre du bureau politique du PCF), Jean Yves Follezou (Cancérologue), Jean Foucambert (Président AFL), André Fougerson (Peintre), Jean-Louis Fournier (SG FD Métaux CGT), Nicolas Frize (Compositeur), Raymond Galinski (Professeur), Jacqueline Garcia (Secrétaire générale de la Fédération du Commerce CGT), Jean Pierre Giacomo (Président de la CNL), Ben Aych Gil (Ecrivain), Jean Guillemot (Avocat), François Guillon (Maitre de Conférence des Universités - Praticien Hospitalier), Philippe Hourcade (SG Orga. Sociaux CGT), Bernard Lacombe (prêtre)... (A suivre).

US 910

■ A NOTER

Spécial Options

"Aujourd'hui, demain, construire sa retraite".
A paraître le 28 avril.
Commandez-le dès aujourd'hui !

■ A LIRE

Indécosa

"Logement : un droit fondamental bien malmené". Un dossier d'Indécosa Magazine, n° 37, de février 1993.

"La grève"

Georges Séguy, Éditions l'Archipel.

La grève. Hors-la-loi en 1860, conquise au prix du sang sous la IIIe République, garantie par la Constitution depuis 1946, aujourd'hui baromètre de notre démocratie.

Georges Séguy était sans doute le mieux à même de retracer, des émeutes de Decazeville (1886) à "l'Eurogrève" des cheminots de décembre 1992, l'histoire de cette conquête à laquelle nous sommes redevables d'une grande part de nos avancées sociales. Mais aussi de tirer les leçons de l'expérience des pays de l'Est.

Acteur de premier plan de la vie publique des quarante dernières années, l'ancien secrétaire général de la CGT témoigne des conflits vécus jour après jour, des négociations entreprises, de celles qui restent à entreprendre.

Car, pour Georges Séguy, l'ère Mitterrand n'a pas, il s'en faut de beaucoup, répondu aux aspirations du monde du travail. L'heure n'est-elle pas venue de jeter les bases d'une VIe République qui rendrait, enfin, la parole aux citoyens ?